

## Stocamine Le grand cafouillage

**Les partisans du déstockage total des déchets enfouis à Stocamine invitent la ministre de l'Écologie, Delphine Batho, à une réunion publique en juin. Pour, enfin, connaître son point de vue.**

Quand un ministre, par essence habitué à donner son avis sur tout, est silencieux sur un sujet, c'est qu'il est gêné aux entournures. À cet égard, le dossier Stocamine, la deuxième épine haut-rhinoise, après Fessenheim, dans l'escarpin de la ministre de l'Écologie et du Développement durable, Delphine Batho, devient de plus en plus problématique.

Car depuis l'annonce, le 4 décembre dernier, de la décision ministérielle de demander à Stocamine le déstockage des seuls produits mercurocurés, soit 4 000 des 44 000 tonnes de déchets enfouis à Wittelsheim, la position de Delphine Batho semble avoir sensiblement évolué. Du moins si l'on en croit la sénatrice Patricia Schillinger ou le maire de Wittelsheim Antoine Homé. Selon les deux élus socialistes, « la piste du déstockage total est rouverte, une nouvelle expertise va être demandée et un garant prochainement nommé ».

### « Manque de transparence »

Pour en savoir plus sur les intentions ministérielles, il faudra attendre le mois de juin. Et pourquoi pas, dans ce cas, le 13 juin, jour où Delphine Batho est officiellement invitée à une



Selon les élus PS Patricia Schillinger et Antoine Homé, la ministre de l'Écologie, Delphine Batho, s'apprêterait à annoncer le réexamen de l'option déstockage total de Stocamine. Photo Thierry Gachon

réunion publique à Wittelsheim organisée par le collectif Destocamine. Lequel, lors d'une conférence de presse hier, a dénoncé, par la voix de Régis Absolu, « un manque de transparence ». « Stocamine, c'est, en surface, une réelle léthargie pendant qu'on s'affaire au fond. Nos demandes de rendez-vous à la ministre comme au préfet sont restées lettre morte, alors même que les élus d'Alsace, toutes tendances confondues, réclament le déstockage total. Et la Commission locale d'information et de surveillance, transformée en comité de suivi, ne s'est toujours pas réunie, alors même qu'un appel d'offres européen, lançant le processus de déstockage partiel, a été lancé. »

« Le préfet vient d'être nommé et s'intéresse de près au dossier. Il doit d'ailleurs descendre en fond de mine prochainement pour se rendre compte de la situation », a précisé Patricia Schillinger lors de la mé-

me conférence de presse, ajoutant que M. Rollet, patron de Stocamine, « est difficile à joindre ». Probablement un problème de réseau téléphonique.

### La piste suisse

Cette conférence de presse commune du Collectif et d'élus avait aussi pour but d'insister sur la visite effectuée à la mi-mars à Sainte-Ursanne, en Suisse (L'Alsace du 19 février). « L'expert suisse Marco Buser nous a expliqué comment il était possible de déstocker pour un coût estimé entre 40 et 60 millions d'euros », indique Jean-Paul Omeyer, rappelant que le gouvernement Ayrault a mis à la disposition de Stocamine une enveloppe de 100 millions pour le déstockage partiel et l'enfouissement définitif. Et le vice-président de la Région d'ajouter : « Nous avons fait venir M. Buser à la Région. Pendant trois heures, il

nous a détaillé les modalités d'un déstockage total. Ses seules réserves portent sur le bloc 15, où a eu lieu l'incendie en 2002. C'est sur la base de cette expertise que la Région a aussi décidé de saisir la ministre. Car on ne peut pas se permettre de ne pas analyser la proposition de M. Buser », estime Jean-Paul Omeyer.

« Il y a un problème de méthode : une décision a été prise et on ne sait rien. C'est inadmissible », considère pour sa part le conseiller général Pierre Vogt, Denis Riesemann résumant la situation en évoquant « un flou artistique ». Et si Patricia Schillinger est « très confiante » sur une décision débouchant sur le déstockage total « qui a la préférence de la ministre », il ne reste plus à Delphine Batho d'annoncer le nouveau cap. Pourquoi pas le 13 juin, maintenant qu'elle est invitée à Wittelsheim ?

Laurent Bodin

## Banque Populaire Des résultats contrastés dans un contexte tendu

**L'établissement coopératif alsacien, qui s'apprête à racheter 20 % de son capital à Natixis, a souffert de la conjoncture économique et de chocs fiscaux et sociaux.**

Thierry Cahn, le président de la Banque Populaire d'Alsace, et Christine Jacglin, la directrice générale, ont souligné en préambule de la présentation des comptes 2012 de l'établissement coopératif, hier à Strasbourg, « le contexte tendu dans une situation économique très compliquée ». Ils ont évoqué également « la réglementation accrue » dont pâtissent subissent les banques.

Le produit net bancaire (PNB, soit le chiffre d'affaires) a progressé de 0,5 % à 191,9 millions d'euros : si les marges d'intérêts (différence entre les taux pratiqués pour les crédits et ceux des collectes) progressent, « les commissions sont en baisse de 2 % » en raison de la chute des crédits, des assurances-vies (40 %) et des transactions boursières, explique Christine Jacglin.

Les encours des dépôts monétaires sont en forte hausse (+10,2%), mais les dépôts financiers chutent de 1,6 %. Les encours des crédits aux particuliers progressent de 2,6 % mais chutent de 5,4 % auprès des professionnels mais surtout des entreprises.

Les frais généraux s'accroissent – malgré la réduction des frais de personne – en raison « des chocs fiscaux et sociaux : la taxe systémique bancaire a été multipliée par deux et le forfait social est passé de 8 à 20 % », poursuit-elle.

Le point noir de l'exercice 2011 perdure, à savoir le coût du

risque, c'est-à-dire les emprunteurs qui ne parviennent pas à rembourser : « Il s'élève à 30,6 millions d'euros, soit 15,9 % de notre PNB, ce qui est l'un des taux les plus élevés de notre groupe, alors qu'il devrait se situer autour de 10 % en période de crise ». En cause, de gros dossiers industriels et un acteur du monde de l'immobilier.

### Nombreuses défaillances

Depuis le début de l'année, les entreprises semblent moins sujettes à défaillance, mais on assiste à une accélération des procédures dans le monde des professionnels, des commerçants et des artisans, confie-t-elle. « Les transactions immobilières ont chuté de 22 % en un an en Alsace », preuve que la crise n'est pas terminée.

Le bénéfice (20 millions) est en baisse de 10,2 %. Les résultats seront, entre autres, affectés à la rémunération des parts sociales (2,50 % contre 3 % l'an dernier, soit 7,8 millions), si l'assemblée générale en décide ainsi le 13 mai, à Mulhouse, sous le chapiteau du cirque Gruss.

Les dividendes aux certificats coopératifs d'investissement (2 millions) devraient cesser, puisque la banque va racheter les 20 % que Natixis détient dans son capital qui sera aux seules mains de ses sociétaires. Cette opération doit être examinée la semaine prochaine, puis soumise au conseil d'administration du 2 août après le feu vert d'une assemblée générale extraordinaire, le 1<sup>er</sup> juillet à Sausheim.

Alvezio Buonasorte

## Social Reprise du travail à l'usine d'incinération de Strasbourg

Les salariés de l'usine d'incinération de Strasbourg ont repris le travail, hier, à l'issue d'un conflit de six jours.

Durant le mouvement social, les déchets ménagers collectés étaient soit incinérés dans des installations lorraines, soit stockés dans des décharges du Bas-Rhin (nos principales éditions).

Dans un communiqué, la société Sénerval – qui gère par délégation de service public l'usine de traitement et la valorisation des déchets ménagers de la Communauté urbaine – indique que « la direction et les organisations syndicales ont trouvé des points d'accord, notamment en matière de conditions de travail, ce qui met fin à la grève ».

## Emploi Intérim : -18,6 % en Alsace

Selon les chiffres du baromètre Prisme Emploi regroupant plus de 80 % des entreprises du secteur, l'emploi intérimaire a baissé de 18,6 % en Alsace en mars 2013 par rapport à la même période 2012. Les replis les plus sensibles concernent les ouvriers qualifiés (-20,1 %) et non qualifiés (-22,3 %), plus fortement impactés que les employés (-7 %) et les cadres et professions intermédiaires (-12,3 %).

Par secteur d'activité, l'industrie est, sans surprise, en chute libre (-24,1 %) tandis que le BTP recule également fortement (-15 %), suivis par les services (-10,3%), les transports (-6,2 %) et le commerce (-3,6 %). En un an, l'emploi intérimaire a, selon Prisme, baissé de 12,6 % dans le Bas-Rhin et de 26 % dans le Haut-Rhin.

## EuroAirport Twin Jet met le cap au nord deux fois par jour



Un des équipages de Twin Jet basés à Metz entouré d'Yvan Hervé, directeur général adjoint (à gauche) et de Vincent Courtois, responsable commercial des lignes régulières : le premier vol entre Lille et l'EuroAirport atterrira à 8 h 20 le lundi 13 mai. Photo Vincent Voegtlin

**Après Marseille et Toulouse, la compagnie Twin Jet proposera, à partir du 13 mai, deux allers-retours quotidiens, du lundi au vendredi, entre l'EuroAirport et Lille.**

Dans quelques jours, l'aéroport de Bâle-Mulhouse complètera une nouvelle ligne régulière puisque Twin Jet a décidé d'ouvrir une liaison entre l'EuroAirport et l'aéroport de Lille-Lesquin. Du lundi au vendredi, deux allers-retours quotidiens (durée du voyage : 1 h 20) seront proposés par la compagnie basée à Marseille. Créée en mai 2001, cette compagnie française, adossée au programme de fidélité de l'Alliance Skyteam pilotée par le groupe Air France KLM, dispose de dix avions Beechcraft 1900 D de 19 places. Après Marseille, desservie depuis 2004, et Toulouse, depuis 2007, Lille est donc la troisième liaison biquotidienne de Twin Jet au départ de Mulhouse.

« Cela correspond tout à fait à l'objectif de diversification de l'EuroAirport », explique Vivienne

Gaskell, responsable de la communication de l'aéroport trinational, selon qui « les fréquences, tôt le matin et tard le soir, et les destinations vers des villes économiquement importantes et touristiquement attractives sont parfaitement adaptées. »

### La cible : 10 000 passagers annuels

Avec 14 000 passagers transportés entre l'EuroAirport et les deux destinations existantes que sont Marseille et Toulouse, Twin Jet cible un potentiel de 10 000 clients, en année pleine, entre le sud de l'Alsace et Lille. « Sachant que nos avions de lignes régulières ne volent pas le week-end, ni de fin juillet à fin août, notre taux de remplissage avec Toulouse et Marseille s'affiche à 60 % », indique Yvan Hervé, directeur général adjoint de la compagnie, qui cible surtout la clientèle d'affaires. « Avec 12 lignes, 12 aéroports et six bases régionales, Twin Jet est le premier opérateur européen adapté au transport régional, avec des avions

de 19 places », précise-t-il.

Yvan Hervé rappelle que la ligne Bâle-Mulhouse/Lille Lesquin ne fait que renaître : « Elle était assurée par Air Littoral jusqu'en 2002. Et que ce soit en matière de grande distribution ou les secteurs pharmaceutique, biotech ou nutritionnel, la région lilloise et le sud de l'Alsace ont de nombreux points de convergence qui justifient l'ouverture de cette ligne. »

Twin Jet, qui a réalisé un chiffre d'affaires de 28 millions d'euros en 2012, emploie 80 personnes, dont 42 personnels d'équipages, et a transporté 62 000 personnes l'an passé. 75 % du chiffre d'affaires provient de l'activité de ligne régulière, l'activité d'avion-taxi et charter représentant 15 % et les rapatriements sanitaires 10 %.

La grille tarifaire des vols Bâle-Mulhouse/Lille démarre à 293 € aller-retour pour une réservation au moins 30 jours avant le départ et jusqu'à 757 € en plein tarif au dernier moment.

L. B.

## Meubles Période d'observation prolongée pour Parisot-Mattaincourt

**Le fabricant de meubles Parisot-Mattaincourt, qui emploie plus de 300 salariés dans les Vosges et a été placé en redressement judiciaire en novembre, a obtenu hier du tribunal de commerce d'Épinal une prolongation de sa période d'observation pour six mois.**

L'entreprise, filiale du groupe Parisot basé en Haute-Saône, lui-même en difficulté, s'est félicitée d'une décision « positive » qui lui permettra de « poursuivre les efforts de compétitivité engagés » et de « finaliser » son plan de continuation, a indiqué un porte-parole de sa direction.

L'ex-manufacture vosgienne de meubles (MVM), implantée à Mattaincourt, avait annoncé en janvier, lors d'un comité d'entreprise, la suppression de 120 emplois sur 378. Mais l'entreprise table désormais sur environ 90 suppressions d'emploi, a précisé ce porte-parole.

L'usine vosgienne, qui fabrique des meubles de cuisine et de salles de bains, avait été placée en redressement judiciaire le 7 no-

vembre, avec une période initiale d'observation de six mois. L'entreprise a engagé une « profonde réorganisation industrielle » et se trouve sur la « bonne voie » : son activité est en hausse, dans un marché en recul de 5 % depuis le début de l'année.

En novembre, le Groupe Parisot et deux autres de ses filiales, SAS Parisot (anciennement Parisot meubles) et Compagnie Française du Panneau (CFP), soit environ 900 salariés, avaient également été placés en procédure de sauvegarde, le groupe invoquant un « retournement brutal du marché ». En avril, la période d'observation concernant la maison-mère et ces deux filiales a également été prolongée par le tribunal de commerce de Vesoul.

Le groupe Parisot est encore détenu à 49 % par la famille du fondateur, Jacques Parisot. En revanche Laurence Parisot, petite-fille de ce dernier et actuelle présidente du Medef, n'entretient plus aucun lien avec l'entreprise, et ne possède plus ni actions, ni intérêts dans celui-ci.

## Travail Le point de vue de la CGPME

**« Le projet de réforme du marché du travail qui est actuellement en débat à l'Assemblée nationale est soutenu et défendu par la CGPME Alsace », indique le président de l'organisation patronale, Georges Waltz.**

Le patron de la Confédération générale des petites et moyennes entreprises d'Alsace « souligne avec force l'importance que ce texte représente pour les TPE-PME de la région, et l'avancée économique et sociale qu'il en résultera à la condition que sa transposition dans la loi soit la plus fidèle possible pour ne pas dénaturer l'accord signé le 11 janvier dernier avec les partenaires so-

ciaux » sur la « flexisécurité ».

Défendant « la liberté de choisir la complémentaire santé qu'ils seront tenus de proposer à leurs salariés et le régime local qui fonctionne bien », Georges Waltz promet de rester « vigilant quant à l'augmentation de façon disproportionnée des cotisations liées au régime de santé... ». « Il est totalement inconcevable, pour la CGPME Alsace, d'envisager la validation de telles hausses dans une conjoncture économique de plus en plus dégradée pour nos entreprises et pour une prestation obligatoire qui bien souvent n'a pas lieu », promet le président de l'organisation syndicale.